

Polanyi International Seminar
**Societies in transition: Social and solidarity economy,
the commons, public action and livelihood**

CNAM, Paris (France) · 19 - 20 May 2016

LA CO-CONSTRUCTION DES POLITIQUES PUBLIQUES¹

Yves Vaillancourt

Introduction

Le problème de la démocratisation des politiques publiques fait l'objet d'une abondante littérature scientifique. Une question centrale se dégage nettement : l'intervention de l'État suppose-t-elle l'absence de participation des acteurs non étatiques ?

Deux concepts sont mobilisés dans les études, celui de co-production et celui plus récent de co-construction. Ce chapitre entend démontrer la valeur heuristique de la clarification de leur usage respectif et de leur distinction. En effet souvent pris l'un pour l'autre il apparaît des différences qui méritent d'être soulignées.

Le premier moment de la discussion sera d'ordre théorique. La co-production des services publics est un thème présent dans les recherches depuis plus de trente ans. Il renvoie à une possible démocratisation de l'organisation de la production des services aux personnes ou des services de proximité. Cette démocratisation peut surgir de plusieurs manières : à partir de la participation des usagers à la production des services ou de celle des organisations de la société civile dans la gestion et la prestation des services ou dans la mise en œuvre des politiques publiques. Dans ces différents scénarios la co-production se réfère à la dimension organisationnelle des services d'intérêt public et des politiques publiques.

Le concept de co-construction examiné ensuite fait référence à des dimensions non pas organisationnelles mais plutôt institutionnelles, dans le sens de la fixation des orientations générales et des éléments fondateurs de la politique. À la différence de la co-production, la co-construction surgit dès la conception des politiques publiques et pas seulement lors de leur mise en œuvre. En nous appuyant sur les contributions théoriques de plusieurs auteurs, il s'agit de baliser le concept en identifiant diverses configurations auxquelles il peut être associé.

Le second moment de la discussion entend mettre à l'épreuve cette distinction conceptuelle. Pour ce faire nous mobiliserons un ensemble de recherches empiriques menées en Amérique du Nord (Canada – Québec) et en Amérique du Sud (Brésil et Chili). Ainsi en étudiant certaines formes de co-construction nous serons amené à souligner les

¹ Pour préparer ce chapitre, nous nous sommes appuyé sur deux prépublications. L'une (Vaillancourt, 2008), utilisée dans la première partie, a pour titre *Note de recherche sur l'apport de l'économie sociale dans la coproduction et la coconstruction des politiques publiques*. L'autre (Vaillancourt, 2014), utilisée dans la deuxième partie et la conclusion, a pour titre *Note de recherche sur l'apport de l'ESS dans la co-construction démocratiques des politiques publiques : réflexions ancrées dans des expériences canadiennes, québécoises et latino-américaines*.

limites des politiques publiques purement étatiques et les occasions d'approfondissement de la démocratie suscitées par la participation des acteurs de la société civile, dans la formulation des problèmes publics et dans l'élaboration des réponses publiques.

1. De la co-production à la co-construction

Le concept de co-production, à la différence de celui de co-construction, n'est pas une invention récente. Repérable dans la littérature qui se rapporte à l'administration privée et publique depuis la fin des années 1960 (Pestoff, Osborne et Brandsen, 2006; Brudney et England, 1983), il peut être associé à la production de politiques publiques, mais pas toujours.

Le concept de co-production

Deux traditions se sont en effet intéressées au concept de co-production dans la littérature. L'une utilise le concept pour analyser les relations qui s'instaurent dans les organisations de services entre les producteurs et les usagers. L'autre parle de co-production pour souligner le partage des responsabilités, sur le plan de l'administration et de la livraison des services, entre des acteurs publics et privés.

La co-production prestataires-usagers

Au cours des 30 dernières années, plusieurs milieux de recherche ont fait référence à la co-production pour mettre en évidence la participation des usagers ou clients dans la production des services (Parks *et al.* 1981; Whitaker, 1980; Percy, 1984; Levy, 2001). L'idée de co-production rompt avec l'image suggérant que les clients ou les usagers sont cantonnés dans un rôle de consommateurs passifs. Pour qu'il y ait co-production, il faut que les catégories d'acteurs impliqués soient au moins deux, les usagers et les travailleurs (Gadrey, 1990). Pour Gadrey, résumé par Bélanger:

« La sphère de la production et celle de la consommation ne sont plus, dans les services, en relation d'extériorité, disjointes et mises en relation seulement par le marché, mais de plus en plus rapprochées et même intégrées. Ce serait tout au moins une tendance forte des sociétés contemporaines. Ce rapprochement entre le « producteur » et l'utilisateur (ou le client) est manifeste dans les services financiers marchands telles les banques, mais aussi dans les services publics où les relations personnalisées avec les clientèles remplaceraient les activités impersonnelles et de routine. » (Bélanger, 2002, p.4).

Toutefois, dans son texte consacré à « la participation des usagers dans les organisations offrant des services aux personnes », Bélanger critique une utilisation large et « banale » du concept de co-production pour analyser la relation usagers-producteurs dans tous les services (Bélanger, 2002, p.17). Il exprime sa préférence pour une utilisation plus restrictive du concept, le réservant pour l'analyse des services aux personnes de type « réflexif » :

« Il me semble que l'on doit réserver la notion de co-production, d'une part, pour la résolution de problèmes complexes c'est-à-dire pour la relation de type réflexif (le service aux personnes qui mobilise au maximum l'interactivité entre le prestataire et l'utilisateur), et, d'autre part, lorsque les termes mêmes de la relation changent de sens. » (Bélanger, 2002, p.17-18).

C'est le cas, par exemple, des organisations ou des entreprises qui produisent des services collectifs d'intérêt public qu'on qualifie souvent de « services publics », même s'ils ne sont pas obligatoirement fournis par des prestataires du secteur public (Laville, 1992; Vaillancourt et Charpentier, 2005; Favreau, 2005; Laville et Nyssens, 2001). Pensons par exemple à des organisations collectives qui offrent des services de soutien à domicile à des personnes âgées ou handicapées, ou des services d'éducation, à des enfants.

Dans son ouvrage consacré à la sociologie des services, Laville contraste co-production et « construction conjointe de l'offre et de la demande » (Laville, 2005, p.100-101). Pour ce faire, il met en lumière et critique l'asymétrie de la relation dans la co-production quand l'utilisateur se trouve dans une position moins avantageuse que le salarié pour faire respecter sa perspective et ses intérêts. De plus, l'existence d'une hiérarchie dans l'organisation induit une hiérarchie dans les relations au profit des dirigeants occasionnels. Devant ce constat Laville écrit que :

« Les services solidaires s'efforcent d'aller au-delà de la co-production en annulant les différences entre prestataires et usagers dans le dialogue initial d'où émerge la conception du service. » (2005, p.100)

Plus loin, Laville précise que les « services solidaires » sont un « idéal-type » et nécessitent des arrangements institutionnels favorisant « une co-construction qui dépasse la co-production inhérente à l'ensemble des services » (Laville, 2005, p.101).

La co-production comme mise en œuvre des politiques publiques

Il existe parallèlement un emploi du terme de co-production à propos des politiques publiques. Cette co-production renvoie à la mise en œuvre des politiques publiques et implique la participation non seulement des acteurs étatiques, mais aussi d'acteurs non étatiques.

Nous le constatons, le premier sens de la notion de co-production, tel que résumé par Pestoff, Osborne et Brandsen (2006), s'harmonise bien avec l'explication avancée dans la section précédente. À une différence près cependant : les trois auteurs parlent de « services publics », tandis que, de notre côté, nous préférons parler de « services d'intérêt public ». Cela permet de souligner le fait que la co-production qui fait appel à la participation des usagers n'émane pas obligatoirement des seules organisations du secteur public. Elle peut émaner aussi d'organismes appartenant au secteur privé lucratif ou encore d'organismes de la société civile. Par exemple, il arrive souvent que des organismes communautaires, indépendamment de l'existence d'une politique publique capable de reconnaître leur action, développent des initiatives d'intérêt public en s'inspirant de la philosophie de la co-production.

Le *deuxième sens du mot co-production* mentionné par Pestoff, Osborne et Brandsen (2006) relève d'un angle d'analyse de type plus « normatif ». La co-production dont il est question ici engage le politique et plus particulièrement les politiques publiques dans la mesure où elle « pourrait jouer un rôle significatif dans le renouvellement des systèmes politiques démocratiques et de la configuration de l'État providence ». Elle mise sur une organisation des services publics, voire des politiques publiques, dans laquelle les pouvoirs publics font appel à l'apport d'acteurs non étatiques. Autrement dit, la co-production peut se rencontrer dans des cas de figure où des politiques publiques qui ont été construites par l'État seul, sont mises en œuvre non seulement par l'État, mais aussi par d'autres acteurs.

Parmi les chercheurs qui s'intéressent à l'examen des nouvelles formes de co-production dans la reconfiguration des services publics ou d'intérêt public, certains se

penchent sur les transformations des pratiques et des politiques qui se déploient dans les territoires locaux et sur le terrain municipal en particulier (Rich, 1981; Brito, 2002). Dans ces transformations, apparaissent de nouveaux arrangements, tantôt formels et tantôt informels, tantôt de type hiérarchique et tantôt de type coopératif, entre les gouvernements locaux, d'une part, et des organismes relevant du secteur privé et de la société civile, d'autre part. Ces nouvelles formes de participation d'organismes non étatiques à la production de services collectifs, renvoyant à un « Welfare Mix » ou à un « Mixed Economy of Welfare » (Evers et Laville, 2004, p.14-17, 137, 169; Pestoff, 2006, p.511-513), surgissent souvent dans le domaine des services de proximité : les services de transport; de collecte des ordures; de recyclage des déchets; de distribution de la nourriture; de logement social; d'aménagement des parcs et espaces publics; de services sociaux; etc. (Batley, 2007; Ndiaye, 2005; Oszlak, 2007).

Ainsi, parmi les chercheurs utilisant le concept de co-production dans le deuxième sens évoqué ici, certains se réfèrent à des configurations impliquant un partenariat entre l'État et des organisations du secteur privé lucratif. D'autres se réfèrent à des partenariats entre l'État et des organisations de la société civile donnant lieu à une diversité de pratiques socioéconomiques qui fourmillent dans les sociétés du Sud (Bresser et Cunill, 1998; Bifulco, 2000; Ndiaye, 2005; Vitale, 2005; Batley, 2007) comme du Nord (Vaillancourt et Laville, 1998; Bifulco et Ladd, 2006; Pestoff, 2006). Cela donne également lieu à une grande diversité de configurations théoriques et politiques.

Certaines de ces configurations s'inscrivent dans des perspectives néolibérales préoccupées d'aménager le désengagement ou le non-engagement de l'État, notamment avec l'essor des partenariats public-privé (Rouillard *et al.*, 2004; Rouillard, 2006). D'autres configurations cherchent une démocratisation de l'économie et de la société sur laquelle insiste Cunill (2004).

Pestoff (2006) rend compte d'une recherche comparative dans huit pays européens sur les services de garde à l'enfance. En utilisant le concept de co-production, il se penche sur la configuration du partage des responsabilités entre l'État, le secteur privé et le tiers secteur. Il argumente que, lorsque les organismes, associations ou coopératives sont associés à la co-production de services collectifs à l'enfance, ils ont une capacité d'élargir et d'approfondir la gouvernance démocratique assumée par les pouvoirs publics. Celle-ci se déploie souvent, en Suède, par exemple, dans les territoires locaux sous l'égide des pouvoirs publics municipaux. L'enjeu devient alors le partage de pouvoirs et de responsabilités (financières, politiques, pédagogiques et sociales) entre une diversité d'acteurs collectifs (dont les parents des enfants en garderie et le personnel des garderies) et les autorités publiques concernées sur le territoire local (Pestoff, 2006, p.511-513). Pestoff marque sa préférence pour les services associatifs ou coopératifs, car la participation des parents y est plus facile que dans les services publics ou privés à but lucratif (Pestoff, 2006, p.515).

Ainsi, tant chez Pestoff que chez Cunill, nous nous trouvons à la frontière entre la co-production des services d'intérêt public et la co-construction des politiques publiques.

Tel que souligné dans les écrits portant sur la co-production, la majorité des auteurs se penchent sur la co-production des services publics, ou d'intérêt public, sans parler formellement des politiques publiques. Pourtant, ces dernières constituent l'environnement institutionnel des services collectifs aux personnes qui peut lui-même faire l'objet du débat démocratique, c'est du moins le questionnement ouvert par les conceptualisations qui mobilisent le terme de co-construction, notion récente, dont le sens est à clarifier.

Le concept de co-construction

À la différence du concept de co-production des services d'intérêt public, celui de co-construction des politiques publiques est peu utilisé dans les écrits recensés. Parmi les auteurs utilisant le concept de co-production et cités dans la première partie, deux d'entre eux seulement, Bélanger (2002) et Laville (2005), font la distinction entre les deux concepts. Le vocable de co-construction reste donc largement à approfondir car il évoque des pratiques qui débordent la co-production en ce sens qu'elles se situent en amont de la mise en œuvre des politiques publiques, c'est-à-dire, au moment de leur gestation. Cette notion s'intègre ainsi dans une perspective de conceptualisation de l'élargissement de la démocratisation des politiques publiques.

Notre intérêt pour la co-construction des politiques publiques est lié à une hypothèse suggérant que ces dernières pourraient s'avérer plus pertinentes et démocratiques si l'État acceptait de ne pas les construire seul. Plus précisément encore, nous avançons que la démocratisation de ces politiques y gagnerait si l'État s'employait à les co-construire, c'est-à-dire à les définir en partenariat avec les acteurs de la société civile. Pour clarifier notre propos, deux questions solliciteront notre attention: quelles sont ces politiques publiques à co-construire ? Pourquoi mettre en valeur l'apport de l'économie sociale et solidaire (ESS) dans cette co-construction ?

Les questions-clés de la co-construction

Pour comprendre l'expression « co-construction des politiques publiques », il ne suffit pas de réfléchir sur le mot construction. Il faut aussi s'entendre sur ce que sont les politiques publiques. Au départ, il importe de se prémunir contre une vision étroite d'une politique publique qui s'intéresserait uniquement aux responsabilités et aux activités des organismes qui sont vus comme étant de propriété publique sur le plan du statut juridique. Dans cette acception, une politique de logement et d'hébergement pour les personnes âgées en perte d'autonomie ne devrait s'intéresser qu'aux seuls Offices municipaux d'habitation et aux Centres d'hébergement et de soins de longue durée publics. Une telle politique ne tiendrait pas compte d'autres ressources d'habitation et d'hébergement comme les résidences privées à but lucratif et des habitations coopératives ou associatives qui sortiraient totalement de son champ de compétence.

Dans l'expression « politiques publiques », le mot « politiques » fait référence à l'intervention de l'État ou des pouvoirs publics. Cela inclut les autorités locales ou municipales, tout autant que les paliers gouvernementaux fédéral, provincial et territorial (au Canada). L'intervention des pouvoirs publics peut prendre une grande variété de formes dont celles des législations, règlements, énoncés de politiques, livres blancs, annonces budgétaires, mesures fiscales, etc.

Pour être en mesure de mieux cerner le type de rapports que la co-construction des politiques publiques invite à instaurer entre l'État, le marché et la société civile, il est utile d'identifier les principaux éléments sur lesquels une politique est amenée à se prononcer. Nous en retenons six qui renvoient à autant de questions auxquelles elle doit répondre.

1. Quels sont les objectifs poursuivis? Ici, on s'attend à ce que les objectifs identifiés s'harmonisent avec la recherche de l'intérêt général ou le bien commun de l'ensemble de la population. À la suite d'Esping-Andersen (1999), on peut entrevoir ici que la recherche de l'intérêt général incite les politiques publiques à faire contrepoids à l'attrait de la logique marchande (démarchandisation) ou à la propension à confier à la solidarité familiale une responsabilité trop grande en

matière de résolution de problèmes sociétaux (défamilialisation). Toujours sur le plan des finalités, les politiques se préoccupent à la fois de la distribution et de la redistribution des revenus, de l'organisation des services collectifs de base et du soutien à la citoyenneté.

2. Quels sont les moyens, normes et éléments de réglementation à identifier et à surveiller pour atteindre les objectifs de la politique publique? C'est ce qu'on appelle la régulation. En soulignant les exigences sur le plan de la régulation, après avoir souligné l'identification des finalités, on évite de traiter les moyens en fins.
3. De quelle manière est aménagé le financement de la politique publique? Est-ce qu'on a affaire à un financement qui vient uniquement des fonds du secteur public? Ou uniquement du secteur privé? Ou encore est-ce qu'il s'agit d'un financement mixte et, si tel est le cas, comment se trouve aménagé le partage des responsabilités entre les groupes concernés sur le plan du financement?
4. Comment sont aménagées les responsabilités sur le plan de l'administration de la politique publique? Est-ce que la politique est administrée au quotidien par des gestionnaires du secteur public ou du secteur privé ou de l'ESS? La réponse à ces questions peut donner lieu à des configurations variées. Dans certains cas de figure, tel secteur peut avoir l'exclusivité, ou la « préférence ». Dans d'autres cas, le partage des responsabilités fait apparaître une grande mixité.
5. Comment sont aménagées les responsabilités sur le plan de la prestation des services appartenant à la politique publique? Est-ce que les prestataires proviennent d'un seul secteur ou de plusieurs? Dans le cas de la politique actuelle de soutien à domicile au Québec, par exemple, la prestation des services relève d'une diversité d'acteurs et de secteurs (public étatique, privé lucratif, associations, coopératives, aidants naturels).
6. Quelle est la politique d'évaluation? S'il y a une politique d'évaluation, comment a-t-elle été élaborée? Quand, comment et par qui est-elle mise en application? Quels sont les mécanismes de révision et de suivi prévus?

Ce découpage d'une politique publique en six composantes peut nous aider à revenir sur la question de la co-construction d'une façon plus fine et précise. La co-construction est possible, sans pour autant être toujours souhaitable, pour chacune des six composantes d'une politique publique mentionnées. Des explications supplémentaires et des nuances sont présentées dans la section qui suit.

Des co-constructions néolibérale et corporatiste à la co-construction démocratique

La co-construction des politiques publiques, suppose que l'État favorise des formes de gouvernance ouvertes faisant place à la participation d'acteurs sociaux qui viennent des secteurs non étatiques, c'est-à-dire du marché et de la société civile. Avant d'examiner les avantages de cette forme de co-construction, il est important de se rappeler que, dans l'évolution récente des sociétés capitalistes, dans divers pays du Nord et du Sud, plusieurs politiques publiques co-construites ont été rendues possibles en vertu des liens privilégiés instaurés entre l'État et les élites socioéconomiques ancrées dans les forces du marché. Sans renouer avec une représentation étroite empruntée au structuro-marxisme popularisé au cours des années 1970 et suggérant que l'État est un instrument au service des classes dominantes, il faut reconnaître que l'État n'est pas neutre. Il penche du côté de certaines forces sociales plutôt que d'autres et est ancré dans des rapports sociaux inégaux

marqués par des clivages de classes, de genres, interculturels. En somme, pour être en mesure de mieux saisir et de favoriser l'apport possible et souhaitable de la société civile à la co-construction des politiques publiques, rappelons que la co-construction peut être conceptualisée et opérationnalisée de diverses manières dont certaines peuvent être moins compatibles que d'autres avec la poursuite de l'intérêt général. Pensons à deux formes de co-construction en particulier, c'est-à-dire à la co-construction néolibérale et à la co-construction corporatiste. Dans ces deux cas de figure, l'État s'oriente vers des pratiques de co-construction des politiques. Mais dans ces deux cas, l'objectif de poursuivre l'intérêt général est abandonné.

Dans la co-construction néolibérale, pratiquée dans plusieurs pays, notamment avec la popularité du courant « managérial » dominant du New Public Management (NPM) et la mode des partenariats public privé (PPP), l'État est vu comme devant construire des politiques publiques en coopérant avec le secteur privé, c'est-à-dire avec les acteurs socioéconomiques dominants de l'économie de marché. Dans les transformations des politiques traversées par une co-construction néolibérale, on trouve des arrangements institutionnels qui favorisent une régulation concurrentielle souvent qualifiée de quasi marchande dans la littérature du Royaume-Uni sur les politiques sociales. Cette régulation quasi marchande se reconnaît au fait que l'État (ou les autorités publiques locales) ouvre la construction et la production des politiques à la participation des organisations du secteur public, du secteur privé et du tiers secteur en les invitant à la compétition les unes avec les autres pour l'obtention des contrats (Le Grand et Bartlett, 1993; Means et Smith, 1994; Lewis, 1999; 2004). Elle incarne une logique d'instrumentalisation marchande, par exemple, par l'intermédiaire de clauses contractuelles liées à la performance ou encore par des modalités de reddition de comptes encadrées dans les ententes de services. Finalement, elle peut aussi s'inscrire dans une logique de « délestage » des responsabilités publiques vers d'autres acteurs, à moindres coûts et avec une garantie fragile de qualité de services.

Dans la co-construction corporatiste, un modèle de co-construction ayant existé sous des formes plus traditionnelles dans le Québec des années 1940 et 1950 et sous des formes plus modernes dans le Québec des années 1970 et 1980 avec la formule des sommets socioéconomiques sectoriels, on trouve une forme de coopération entre les acteurs de la société politique, des partenaires sociaux et de la société civile. Cependant, ces relations se déploient selon des modalités qui demeurent parfois associées à une inégalité de représentation. Certains secteurs d'activité socioéconomique et acteurs sont inclus dans le dialogue et la délibération avec l'État, tandis que d'autres en sont exclus. Il en résulte que certains groupes d'acteurs ont plus de poids que d'autres et que la co-construction des politiques publiques se trouve accaparée par ces intérêts particuliers (Bresser et Cunill, 1998; Cunill, 2004; Oszlak, 2007; Enjolras, 2006; Thériault, 2003; Garreton, 2007).

Une troisième forme de co-construction peut être dégagée. Celle-ci se démarque des visions néolibérale et corporatiste en se situant dans une perspective d'économie plurielle. Elle s'inscrit en rupture avec le néolibéralisme, mais non avec l'économie de marché (Julliard, 2007) et mise sur une réforme de l'État que Pierre (2005) qualifie de « réforme participative ». Dans cette réforme, la « force de l'État dérive de sa capacité à faire appel aux ressources de tous les segments de la société avec l'objectif d'atteindre des fins et des intérêts collectifs » (Pierre, 2005). Cette conception est assez proche de celle de Côté, Lévesque et Morneau (2009) qui étudient les pratiques de « l'État stratège » faisant appel non seulement à ses propres ressources, ou encore à celles du marché, mais également à

celles de la société civile. Elle est pertinente dans les pays du Sud comme du Nord (Salam Fall, Favreau et Larose, 2004, p.1-43; Ndiaye, 2005).

2. La co-construction, une approche empirique

Après avoir situé la co-construction des politiques publiques et l'avoir différenciée avec la co-production, il devient possible d'étudier différents cas empiriques.

Enseignements tirés d'expériences canadiennes et québécoises

Au Canada, le système politique est de type fédéral. Ainsi, lorsqu'on aborde les politiques publiques et possiblement leur co-construction, il est important de rappeler que ces politiques peuvent être fabriquées par trois niveaux de gouvernement, soit le gouvernement fédéral, les gouvernements provinciaux (dont celui du Québec) et les gouvernements municipaux. Notre intention dans le présent chapitre n'est pas de reprendre le détail des analyses empiriques que nous avons faites dans le passé. Elle est plutôt de résumer à grands traits les principaux constats qui ressortent de ces travaux, consacrés aux modalités de reconnaissance d'une ESS considérée comme un domaine dans lequel s'explorent des formes de co-construction des politiques publiques.

Deux expériences canadiennes

Les deux expériences canadiennes retenues relèvent de deux gouvernements fédéraux distincts qui se sont succédé, le premier dirigé par Chrétien de 1993 à 2003, le second par Martin de décembre 2003 à janvier 2006. Dans les deux cas, on avait affaire à un gouvernement du Parti libéral du Canada (PLC).

La politique publique impulsée par le gouvernement de Chrétien, en 1999, s'appelait en anglais Voluntary Sector Initiative (VSI). Cette politique visait à soutenir pendant cinq années, de 1999 à 2004, des associations du secteur « bénévole et communautaire », c'est-à-dire des organisations qui, comme le montre le chapitre de Jetté, font partie de l'ESS définie de manière inclusive.

La deuxième politique, impulsée par le gouvernement Martin, en 2004, se présentait comme un Plan de soutien à l'économie sociale (PSES) qui devait durer cinq années, de 2005 à 2009. Cette politique, à la différence de la première, visait à soutenir des composantes marchandes de l'ESS. En dépit de l'importance dont elles jouissaient au moment de leur lancement, les deux politiques ont connu une fin abrupte liée à l'arrivée d'un nouveau gouvernement. La politique du VSI amorçait sa 5^e et dernière année au moment de l'arrivée du gouvernement Martin à la fin de l'année 2003. Dans les faits, le gouvernement Martin l'a pratiquement oubliée. La politique qui comptait vraiment pour le premier ministre Martin et retenait son enthousiasme n'était pas la VSI, mais bien le PSES. Or, pire encore que celle du gouvernement Chrétien, la politique du gouvernement Martin a connu une fin non seulement abrupte, mais également dramatique. Lors des élections de janvier 2006, le PLC dirigé par Martin a été battu par le Parti conservateur du Canada (PCC) dirigé par Harper. À ce moment-là, le PSES n'avait vécu qu'une année sur les cinq qui étaient prévues. Comme le PSES ne plaisait pas au nouveau gouvernement Harper, ce dernier l'a abandonné en donnant suite seulement à certaines de ses composantes dont les modalités budgétaires étaient bien attachées, comme la Fiducie du Chantier de l'économie sociale au Québec et le programme de recherche partenariale sur l'économie sociale dans six régions canadiennes.

Quels enseignements tirer de ces deux expériences en tenant compte de la problématique de la co-construction démocratique? Dans les deux cas, on a affaire à des politiques publiques qui ont été co-construites jusqu'à un certain point, mais qui n'ont pas pu être pérennisées parce que les modalités de leur co-construction les avaient laissées dans un état de fragilité. Pourtant, dans les deux cas, les politiques ont été co-construites avec la participation d'acteurs politiques et d'acteurs de la société civile, dont certains acteurs de l'ESS. Toutefois, cette co-construction ne peut pas être qualifiée de pleinement démocratique dans la mesure elle a omis d'inclure une partie significative des acteurs de la société civile —voire de l'ESS— et de la société politique qui auraient pu et dû enrichir la délibération publique.

Paradoxalement, les deux politiques visaient objectivement le soutien à l'ESS et ont été préparées à partir d'un dialogue entre certains acteurs de l'ESS et certains acteurs du PLC et du gouvernement fédéral. Mais, subjectivement, les acteurs à la fois de l'ESS et de la société politique impliqués dans la co-construction de la première et de la deuxième politique ne voyaient pas les liens entre l'une et l'autre. Les promoteurs socioéconomiques et politiques du VSI ne se sentaient pas concernés par le Plan de soutien à l'économie sociale et vice versa. D'où le constat à faire concernant l'une des conditions de la co-construction démocratique des politiques publiques : elle doit commencer à l'intérieur même de l'ESS abordée de manière large.

Sur le plan des conditions liées à l'implication de la société politique dans la co-construction, un autre constat doit être fait. Dans les deux cas, la participation de la société politique s'est limitée à une participation de l'exécutif qui a laissé de côté les acteurs du législatif. Ce n'est pas le parti politique au pouvoir, le PLC, qui a participé, mais une tendance au sein du PLC, soit la tendance Chrétien dans le premier cas et la tendance Martin dans le second. Politiquement, les deux co-constructions ont été affaiblies dans la mesure où elles n'ont pas réussi à incorporer dans la délibération publique la participation entière du parti politique au pouvoir de même que les partis d'opposition. En outre, elles ont été affaiblies de par le fait que plusieurs acteurs de la société civile n'y avaient pas participé. Donc, les deux cas examinés nous enseignent que les politiques publiques co-construites trop rapidement et sans l'inclusion d'un nombre significatif d'acteurs de la société civile et de la société politique demeurent fragiles sur le plan de leur pérennisation.

Six expériences québécoises

Parmi les trois niveaux de gouvernements qui existent dans le système fédéral canadien, ce sont les gouvernements provinciaux et municipaux qui, dans leurs pratiques et leurs politiques, entretiennent concrètement le plus d'interfaces avec l'ESS, notamment sur le plan de la planification et de l'administration des services aux collectivités locales. Les acteurs de l'ESS occupent une place importante dans l'architecture des politiques publiques de l'État québécois, une place qui a même acquis une visibilité accrue au cours des 30 dernières années. Toutefois, en tenant compte de la distinction que nous faisons entre la co-construction et la co-production, la question devient la suivante : est-ce que la participation de l'ESS dans certaines politiques publiques relevant de l'État québécois se cantonne dans la co-production ou la mise en œuvre de ces politiques? Ou bien, est-ce que cette participation se situe aussi sur le registre de la co-construction, du moins à certains moments et dans certains dossiers? Enfin, si c'est le cas, jusqu'à quel point la participation de l'ESS à la co-construction des politiques peut-elle être qualifiée de démocratique?

Pour répondre à ces questions, nous nous appuyons aussi sur les conclusions des recherches que nous avons menées, souvent en collaboration avec d'autres chercheurs et intervenants sociaux, sur six dossiers de politiques publiques dans lesquels les acteurs de l'ESS occupent une place significative, selon des modalités et dans des configurations qui varient.

Ces dossiers sont les suivants :

- La politique de reconnaissance des organismes communautaires autonomes dont l'institutionnalisation a connu des étapes importantes en 1990 et en 2000 (Jetté, 2008).
- La politique de reconnaissance de l'économie sociale qui a connu un temps fort au Sommet sur l'Économie et l'Emploi de l'automne 1996 (Lévesque, Fontan et Klein, 2014).
- La politique des Centres de la petite enfance (CPE) qui a connu un temps fort dans la politique familiale adoptée en 1997 et préparée au sommet socioéconomique de 1996 (Lévesque, 2014).
- La réforme de la politique de soutien à domicile induite par la création d'un réseau d'entreprises d'économie sociale en aide domestique (EESAD) lancé en 1997 et planifié aussi au Sommet de 1996 (Jetté et Vaillancourt, 2011).
- La politique AccèsLogis dans le domaine du logement social, lancée elle aussi en 1997 et conçue au Sommet de 1996 (Ducharme et Vaillancourt, 2012).
- La Loi visant à combattre la pauvreté et l'exclusion sociale adoptée en 2002 (Vaillancourt et Aubry, 2014).

À partir de ces six cas et des recherches faites à leur sujet, il est possible de mettre en évidence les constats suivants en étant attentif à la thématique de la co-construction.

À la différence des deux politiques publiques de l'État fédéral examinées plus haut, les six politiques de l'État québécois mentionnées ici ont fait preuve de leur capacité de résilience au fil des années et au-delà des changements de gouvernements. Elles ont survécu à la succession de sept gouvernements dirigés par divers partis politiques. Elles ont survécu aux gouvernements du PQ de Bouchard (1996 à 2001) et de Landry (2001 à 2003), aux trois gouvernements de Charest (2003 à 2012) et au gouvernement du PQ de Marois (de 2012 à 2014). Il reste à voir comment ces politiques se comporteront sous le gouvernement du PLQ de Couillard arrivé au pouvoir en avril 2014. Dans l'intervalle, nous constatons que la possibilité, pour une politique publique, d'être construite avec la participation et l'appui d'une diversité de partis politiques lui donne plus de chance d'être pérennisée. C'est ce qui explique pourquoi la Loi pour combattre la pauvreté et l'exclusion sociale adoptée en décembre 2002 par le gouvernement du PQ avec l'appui de tous les partis politiques et députés présents à l'Assemblée nationale a été capable de se maintenir, quatre mois plus tard, lorsqu'un autre parti politique est arrivé au pouvoir. C'est ce que le politologue Noël (2013) explique en affirmant que certaines réformes de politiques publiques au Québec au cours des dernières décennies ont traversé les changements de gouvernements en raison du fait qu'elles avaient été construites d'une manière qui leur permettait d'avoir une caractéristique « *cross-partisanship* ».

Néanmoins, l'émergence des six politiques s'est faite au cours des années 1994-2002, à l'époque où divers gouvernements du PQ se sont succédé, ce qui inclut le gouvernement de Parizeau de 1994 à 1995. Cela fait ressortir que, dans l'histoire d'une société, il y a des moments qui sont plus favorables que d'autres à la co-construction démocratique. Avec le recul du temps, on peut dire que cette période des années 1994-2002 a été particulièrement féconde sur le plan de la participation de la société civile et de l'ESS à la co-construction démocratique des politiques publiques. Dans certains dossiers, à certains moments, le

gouvernement entretient des dialogues avec les mouvements sociaux. C'est notamment ce qui s'est passé pendant la période entourant le référendum sur l'indépendance du Québec de l'automne 1995 et les deux Sommets socioéconomiques présidés par Bouchard en 1996. On remarque aussi que la genèse des politiques analysées a commencé dans la société civile sous l'impulsion des luttes des mouvements sociaux bien avant le Sommet socioéconomique de 1996 et avant même que le PQ arrive au pouvoir en 1994. Dans ce contexte, la Marche féministe du Pain et des Roses de 1995 a joué un rôle décisif (Lévesque et Petitclerc, 2014; Vaillancourt et Aubry, 2014).

La formule des deux forums socioéconomiques de 1996, convoquée par le nouveau gouvernement du PQ dirigé par Bouchard, s'est avérée très novatrice et productive pour rendre possible l'aménagement d'un temps fort de co-construction démocratique, c'est-à-dire de dialogue entre « le monde du social » et « le monde du politique » (Garreton, 2014a et 2014b) sur un certain nombre d'enjeux de société importants dans le contexte de l'époque. Le premier forum a duré une journée et a eu lieu en mars 1996. Le second forum « sur l'économie et l'emploi » a duré trois jours et a eu lieu du 30 octobre au 1^{er} novembre 1996. La formule des forums était une innovation politique dans la mesure où les acteurs de la société civile convoqués ne provenaient pas seulement de l'Etat, des organisations syndicales et patronales, mais aussi de divers mouvements sociaux, du monde de l'éducation et des milieux religieux. En outre, la formule a pu être productive dans la mesure où elle a été bien préparée plusieurs mois à l'avance et a su laisser percoler les demandes et réflexions qui cheminaient dans la société civile et la société politique depuis le début des années 1990.

Dans les six dossiers retenus, il y a eu co-construction démocratique des politiques publiques, mais la nature démocratique de cette co-construction a été plus intense dans certains dossiers (comme le logement social, les CPE et la loi anti-pauvreté) et moins intense dans d'autres (comme la politique concernant le réseau des EESAD dans le domaine du soutien à domicile). Dans ce cas, les acteurs de la société civile et de l'ESS ont participé fortement et efficacement aux délibérations publiques aux origines de la politique au Sommet d'octobre 1996. Mais par la suite, au cours des années 1997-2014, la co-construction démocratique a été moins présente. Les diverses familles de l'ESS et les autres parties prenantes de la société civile concernés par la politique de soutien à domicile des personnes âgées et handicapées — par exemple les syndicats du secteur public —, ont souvent eu de la difficulté à délibérer de manière démocratique entre elles et même à participer à des délibérations sur la place publique. Cette difficulté témoigne de l'importance d'une condition de base pour qu'il y ait co-construction démocratique. La co-construction et le débat démocratique doivent commencer à l'intérieur même du périmètre de l'ESS, entre les diverses composantes de l'ESS.

La co-construction d'une politique publique doit se situer en amont comme il a été noté plus haut mais ne doit pas pour autant oublier l'aval de l'adoption de cette politique. C'est ce qui ressort d'une étude de cas que nous avons faite sur la loi québécoise pour combattre la pauvreté et l'exclusion sociale (Vaillancourt et Aubry, 2014). Nous avons noté que la co-construction démocratique avait été particulièrement forte et déterminante au cours des 18 mois qui ont précédé l'adoption de la politique en décembre 2002. Cela étant dit, il serait erroné de penser qu'une fois passé le moment de l'adoption d'une politique, il n'y aurait de place que pour la participation des parties prenantes de la société civile à la co-production de cette politique et plus de place pour vivre de nouveaux moments de co-construction. Cette façon de voir ne rend pas justice à la réalité. D'une part, les politiques,

une fois adoptées, peuvent toujours être remises en question, réinterprétées et amendées. D'autre part, dans la mise en application d'une politique, il y a des moments particuliers où les élus et hauts fonctionnaires, avec ou sans la participation des acteurs de la société civile, doivent prendre des décisions concernant l'adoption de plans de mise en œuvre. Par exemple, des plans d'action gouvernementaux doivent être adoptés à tous les cinq ans et deux de ces plans ont été adoptés depuis l'arrivée de la loi en 2002. Or, dans ces moments cruciaux de mise en œuvre, il y a des rendez-vous possibles pour la co-construction. Mais, lorsqu'ils se présentent, ces rendez-vous peuvent être réussis ou ratés. Dans le cas qui nous intéresse ici, la participation des associations et parties prenantes les plus concernées est demeurée timide et la qualité des plans d'action s'en est ressentie.

La participation des acteurs de l'ESS à la co-production des politiques étudiées est plus forte et stable que leur participation à la co-construction de ces mêmes politiques. Ce constat n'est pas une surprise. Dans les sociétés du Nord comme du Sud, la participation de certains acteurs de l'ESS à la mise en application de certaines politiques publiques, notamment dans le domaine des services collectifs, est une réalité coutumière. Toutefois, l'existence de la participation de l'ESS à la co-production d'une politique, même à forte intensité, ne permet pas de postuler que l'ESS se trouve aussi en mode de co-construction de cette politique. La co-construction démocratique de politiques publiques qui concernent l'ESS implique des délibérations publiques et ouvertes auxquelles participent non seulement les acteurs de l'ESS, mais aussi d'autres acteurs de la société civile, notamment les acteurs du secteur public, du secteur privé et des mouvements sociaux. C'est justement parce que cette condition était remplie que les politiques québécoises en matière de logement social et de services de garde à l'enfance peuvent être considérées comme relevant d'une véritable co-construction démocratique.

Ces différentes expériences lues au regard des apports théoriques de la partie précédente permettent de dégager quelques enseignements et d'enrichir la conceptualisation de la co-construction tout particulièrement si l'on s'achemine vers le troisième modèle dont nous avons esquissé les grandes lignes un peu plus haut. Il apparaît en effet que cette pratique de co-construction « plurielle » distincte des options néolibérale et corporatiste suppose que plusieurs conditions soient réunies.

En premier lieu, la co-construction des politiques publiques implique une délibération entre le meilleur de la démocratie représentative et de la démocratie participative (Thériault, 2003; Cunill, 2004; Enjolras, 2006)². Cette façon de voir se distingue de certaines conceptions qui incitent, d'un côté, à diaboliser la démocratie représentative et, de l'autre, la démocratie participative. Tout en reconnaissant que la démocratie représentative a le dernier mot, la co-construction implique ici que les élus politiques instaurent des formes de gouvernance ouvertes et inclusives dans lesquelles le dialogue entre les élus politiques et les leaders de la démocratie participative est favorisé.

En deuxième lieu cela suppose l'existence d'interfaces, de lieux de médiation et de délibération favorisant des passerelles. Cela exige aussi des qualités d'animation démocratique tant du côté des leaders de l'État et des partis politiques que du côté des leaders socioéconomiques et socioculturels issus de la société civile.

En troisième lieu, le dépassement des intérêts particuliers et corporatistes au profit d'une visée de l'intérêt général dans l'élaboration des politiques est possible à deux conditions. D'une part, une grande diversité d'acteurs doit être invitée à participer aux

² D'où notre démarcation des positions de la gauche anarchiste (Vaillancourt, 2014, p. 44-46).

délibérations. D'autre part, l'animation des délibérations doit être faite par des responsables qui sont à la fois issus de l'État, du marché et de la société civile et capables de soutenir des processus de dialogue et de prise de décision démocratiques. L'animation politique compétente et démocratique se reconnaît ici à sa capacité de favoriser l'élargissement des formes de gouvernance en incluant des acteurs socioéconomiques et sociopolitiques souvent exclus ou peu écoutés (Brito, 2002; Brugué, 2004).

Grâce à l'expression « participation partenariale », l'attention est attirée sur le type de rapport qui s'instaure dans la co-construction entre l'État et les acteurs de la société civile. L'interface partenariale se distingue de l'interface instrumentale dans la mesure où les acteurs de la société civile conservent une certaine autonomie vis-à-vis de l'État, comme plusieurs chercheurs en ont fait ressortir la possibilité et la légitimité (Proulx, Bourque et Savard, 2005 et 2007; Lewis, 1999 et 2004; Vaillancourt et Laville, 1998; Lévesque et Thiry, 2008).

En somme, lorsque les acteurs de la société civile sont oubliés ou instrumentalisés dans la relation avec l'État, les politiques publiques qui en résultent sont appauvries parce qu'elles reproduisent les travers d'une régulation concurrentielle ou tertiaire. D'où la critique que les acteurs de l'ESS adressent aux arrangements institutionnels de type PPP. Le problème est lié au fait que les PPP s'apparentent souvent à une co-construction binaire qui fait appel au seul couple État/marché (D'Amours, 2006; Conseil de la coopération du Québec, 2004 et 2006; Chantier de l'économie sociale, 2001 et 2005; CSMO-ÉSAC, 2006; Lévesque, 2003; Vaillancourt, Aubry et Jetté, 2003).

Enseignements tirés d'expériences latino-américaines

Si les politiques à destination de l'ESS ont pour vocation de générer des soutiens pour des actions socioéconomiques initiées au sein de la société civile, il existe aussi des exemples de modification des orientations publiques grâce à des consultations citoyennes. L'objectif est de démocratiser l'action des pouvoirs publics en suscitant la participation dans l'élaboration des décisions publiques ce qui est repérable dans les budgets participatifs au Brésil mais également dans les débats concernant l'assemblée constituante au Chili, ce dernier cas évoquant des processus qui ont eu lieu en Equateur et Bolivie, détaillés dans les chapitres suivants d'Hillenkamp et de Coraggio.

Les budgets participatifs au Brésil

L'expérience des budgets participatifs dans certaines municipalités du Brésil constitue un exemple concret de co-construction démocratique. Pour rendre compte de cette expérience, nous nous appuyons principalement sur des études de cas portant sur des expériences de budgets participatifs (BP) menées au cours des années 1990 et 2000 dans diverses villes brésiliennes.

Ces études de cas permettent de faire les constats suivants :

- Les expériences de BP étaient encouragées par la Constitution décentralisatrice de 1988. « La lutte pour la démocratisation au Brésil s'est développée par dessus tout au niveau local » comme l'écrit Avritzer (2002, p.120). La ville de Porto Alegre où une coalition dominée par le Parti des travailleurs (PT) arrive au pouvoir en 1988 et y est demeuré pendant une quinzaine d'années d'affilée, a joué un rôle d'incubateur pour les PB (Blondiaux, 2008; Avritzer, 2006).
- De 1997 à 2000, une centaine d'expériences de PB existaient. Entre 2001 et 2004, on en comptait 170. Les expériences de BP connaissent des variations d'une municipalité à

l'autre, notamment concernant le degré de démocratisation atteint dans la société politique et dans la société civile.

Malgré ces différences, les expériences de BP suivent souvent, d'une ville à l'autre, un cycle en six étapes : a) construction de la méthodologie et des règles du jeu du BP; b) diffusion des règles du jeu et mobilisation des participants; c) réalisation des réunions avec la population; d) négociations des priorités entre les participants au BP et les élus municipaux; e) envoi de la proposition de budget au conseil municipal pour approbation; f) mise en application du budget par le gouvernement municipal avec suivi effectué par la population (Chaves Teixeira et Albuquerque, 2006, p.199-200).

Dans certaines villes, les expériences de BP demeurent uniquement consultatives. Dans d'autres, elles sont décisionnelles et, du coup, s'inscrivent dans une perspective de co-construction. Mais là où il y a co-construction, cette dernière se déploie à faible intensité puisque les décisions ne concernent qu'une partie du budget et non pas sa totalité. Dans les grandes villes, le pourcentage de la population qui participe aux PB est de l'ordre de 1 à 1.5% seulement, d'après Avritzer. En outre, la participation des acteurs de la société civile touche une partie des investissements, mais pas l'administration des programmes, ni les impôts, les dettes, le financement et les priorités de la municipalité. Chavez Teixeira et Albuquerque constatent que, dans les quatre municipalités étudiées dans l'État de Sao Paulo, les citoyens qui participent ont un contrôle réel sur moins de 15% des ressources (op.cit. :232-235). Cependant, elles remarquent que « plusieurs budgets participatifs commencent comme des expériences timides » et consultatives, mais permettent, en cours de route, à la participation citoyenne de passer du consultatif au décisionnel (*ibid.*, p.237), ce qui ouvre la voie à une certaine co-construction des politiques municipales.

Dans la conclusion d'un article consacré à l'expérience du BP à Recife de 2000 à 2004, qu'il compare souvent à celle de Porto Alegre, Cary (2005, p.227) conclut que les classes populaires y ont gagné sur le plan « d'une redistribution significative des ressources publiques », mais pas autant qu'on l'affirme dans certaines études, sur le plan de la reconnaissance politique. Il considère que la participation des acteurs de la société civile dans le BP de Recife est demeurée instrumentalisée par le pouvoir politique. À ses yeux, le BP demeure « très encadré par la mairie ». De son côté, Avritzer, a multiplié les études de cas sur les BP dans quelques grandes villes et livre un bilan. Dans un premier texte (2002), il conclut ses études de cas en disant que la politique des PB à Porto Alegre et Belo Horizonte constitue une « réussite réelle sur le plan de la capacité offerte aux citoyens de hiérarchiser leurs priorités » (Avritzer, 2002, p.148). Mais, il note deux limites, l'une concernant « la faible démocratisation de la relation des acteurs de la communauté entre eux »; la seconde concernant le fait que la politique des PB ne parvient pas à avoir un impact sur « les options de politiques publiques ». Dans une autre publication, Avritzer (2006) tire des conclusions plus positives sur l'apport des BP à la démocratisation des politiques publiques locales, notamment dans les grandes villes comme Porto Alegre, Belo Horizonte et Sao Paulo. Il affirme que les interactions entre la « culture associative » et la « société politique brésilienne » au plan local ont fait émerger « des formes de prises de décision plus démocratiques et délibératives ». Il souligne aussi que ces nouvelles pratiques originales de BP ont eu un « impact important sur le patron de distribution des biens publics et la démocratisation de la culture politique ».

En somme, les expériences de BP au Brésil peuvent varier considérablement d'une ville à l'autre, voire d'une période à l'autre. Les expériences de BP varient aussi d'un État à l'autre à l'intérieur du Brésil comme l'ont fait ressortir les travaux de Sarria Icaza (2005) sur les

politiques publiques irriguées par l'ESS dans l'État de Rio Grande Do Sul. Si nous nous en tenons à notre concept de co-construction démocratique des politiques publiques, nous sommes amenés à affirmer que cette co-construction démocratique existe dans certains cas de politiques municipales de BP au Brésil, mais pas dans tous les cas. En outre, les BP, d'une manière générale, témoignent d'une certaine participation des acteurs de la société civile, aux côtés des élus de la politique municipale, à une co-construction démocratique des politiques publiques, mais celle-ci, dans nombre de cas, demeure modeste sur le plan de sa fréquence, de son intensité et de son ampleur.

Les débats sur la réforme constitutionnelle au Chili

Dans plusieurs pays d'Amérique latine, des débats sont en cours concernant la nécessité de mettre à l'ordre du jour de nouvelles réformes constitutionnelles et de trouver des manières de le faire de façon plus démocratique en incorporant dans les réformes une plus grande diversité d'acteurs provenant à la fois de la société civile et de la société politique. Les expériences d'assemblées constituantes vécues récemment au Venezuela (1999), en Bolivie (2006-2009) et en Équateur (2007-2008) deviennent des sources d'inspiration, pour que ces nouvelles constitutions ne soient pas construites seulement par les acteurs politiques, mais co-construites avec la participation des acteurs de la société civile.

Au Chili, l'Assemblée constituante n'est pas seulement un thème de débat parmi d'autres. C'est une priorité politique qui a émergé dans l'ensemble du pays au cours des trois dernières années. Elle représente le principal défi auquel doit s'attaquer la présidente Bachelet depuis son retour au pouvoir en mars 2014. Pour bien saisir l'enjeu de l'Assemblée constituante pour ce gouvernement, il faut revenir en arrière et cerner la signification de la Constitution de 1980, en tant qu'héritage laissé par la dictature Pinochet, un héritage qui pèse encore lourd dans la société chilienne, 25 ans après la fin de la présidence Pinochet et l'amorce de la transition vers la démocratie en 1990. Sur un tel fond de scène, on peut se demander quel est l'enjeu de l'Assemblée constituante pour le gouvernement de Bachelet II.

Estévez Valencia (2013), un historien proche conseiller de Bachelet sur la participation citoyenne, réfléchit depuis longtemps sur les processus d'assemblée constituante dans le Chili actuel. Estévez tient compte du fait que la Constitution de 1980, conçue par la dictature militaire, est « verrouillée » ou « hermétique », d'une manière qui bloque la participation d'une partie des acteurs politiques et de l'ensemble des acteurs de la société civile. À la suite de ce constat, il réfléchit aux pistes qui permettraient de « déverrouiller » la Constitution et de procéder à une réforme constitutionnelle favorisant sa démocratisation. À sa manière, il cherche les stratégies favorables à la co-construction démocratique d'une nouvelle constitution au Chili. Citons-le, au moment où il livre son diagnostic concernant la source du verrouillage de la Constitution de Pinochet:

« Au total, à partir d'une conception démocratique de l'État de droit, le problème principal d'une Constitution hermétique n'est pas l'artifice des majorités qualifiées qui font des difficultés aux réformes substantielles, mais *la négation juridique de la volonté constituante du peuple souverain*. De telle sorte que — et ici se trouve la serrure antidémocratique — on exclut du texte constitutionnel le droit de la citoyenneté d'approuver directement par la majorité absolue du suffrage universel, libre, secret et informé, l'adoption d'une nouvelle grande charte. » (Estévez, 2013).

À la suite d'un tel diagnostic, l'enjeu, selon Estevez, consiste à trouver une façon d'enclencher une démarche novatrice et démocratique qui permettra à la fois de « déverrouiller » la « serrure antidémocratique » de la Constitution de Pinochet et de soutenir l'inclusion de la société civile, en coopération avec la participation de la société politique, dans la co-construction démocratique d'une nouvelle constitution. Mais que faire lorsque la constitution qu'on veut remplacer est verrouillée? Pour Estevez, c'est ici qu'il faut penser « à des mécanismes extraordinaires pour le changement institutionnel » et reconnaître « le pouvoir constituant du peuple souverain ». La solution devra faire sienne une démarche d'assemblée constituante ouverte à la participation citoyenne. Elle s'inspirera, dirions-nous, des principes de la co-construction démocratique.

Quant à Garreton, sociologue chilien, il est souvent revenu à la charge ces dernières années pour promouvoir la nécessité d'une nouvelle constitution et d'une démarche d'assemblée constituante ouverte à la participation de la société civile. À cet effet, il voit la nécessité et l'opportunité de recourir à un plébiscite, lequel se situerait toutefois dans un contexte politique distinct de celui dans lequel ont été vécus deux autres plébiscites sous la dictature, l'un en 1980 et l'autre en 1988 (Garreton, 2013a, 2013b, 2013c, 2014a et 2014b). Son propos sur le processus constitutionnel rejoint et complète celui d'Estevez. Citons-le amplement:

« Bien plus que l'idée de la nécessité d'une nouvelle Constitution qui semble faire consensus, sauf pour des minorités récalcitrantes ou pour des gens qui n'ont pas confiance dans la politique, il faut insister sur le fait que celle-ci est la colonne vertébrale de tous les changements. Il en est ainsi non seulement pour les contenus qui doivent être instaurés, mais aussi parce que le processus qui conduit à la constitution est le seul qui garantit la reconstruction de la communauté politique et l'identification de la citoyenneté avec l'ordre politique institutionnel. Et en ce sens, il n'y a pas d'autre manière pour arriver à une nouvelle Constitution légitime que de recourir à une Assemblée Constituante. *En même temps, c'est la formule unique qui peut générer un espace de rencontre entre le monde social et le monde politique, entre l'institutionnel et le participatif, en permettant la réarticulation de leurs relations et le respect de leurs autonomies* » (Garreton, 2014b).

Ainsi, en plus de miser sur l'assemblée constituante, Garreton propose de recourir à un plébiscite, ce qui dans l'imaginaire chilien aurait beaucoup de signification. En effet, comme le plébiscite a été utilisé en 1988 pour amorcer la transition de la dictature à la démocratie, ne pourrait-il pas, 25 ans plus tard, être utilisé à nouveau pour rompre avec l'héritage de la dictature, c'est-à-dire ce modèle de développement économique néolibéral cadencé dans la Constitution de 1980 et le plébiscite tronqué de 1980? En somme, « La nouvelle constitution devient l'axe vertébral de tous les changements » (Garreton, 2014b).

L'aspect le plus intéressant dans la conjoncture actuelle, ce n'est pas que quelques intellectuels tels Estevez et Garreton tiennent un discours sur la nouvelle constitution et l'assemblée constituante, c'est qu'ils manifestent ainsi l'aspiration de tout un peuple. Une enquête menée en juin 2013 a révélé que 81% des Chiliens voulaient une nouvelle constitution et que 64% d'entre eux voulaient une assemblée constituante (El Desconcierto, 2013, p.91-92). Le Chili est entré dans « un nouveau cycle historique » ouvert par les mobilisations sociopolitiques des années 2011 et 2012. Il reste au gouvernement de Michelle Bachelet à trouver la manière de s'emparer politiquement de la fenêtre d'opportunité ouverte par ce cycle afin de construire une nouvelle relation entre le politique et le social. Il

semble bien que la présidente soit déterminée à favoriser des démarches de co-construction démocratique des politiques publiques comme en témoigne un décret présidentiel adopté le 7 août 2014. Qu'il nous suffise ici de citer l'article 3 de ce décret :

« Notre Gouvernement voit la participation citoyenne comme un processus de coopération à partir duquel l'État et la citoyenneté identifient et délibèrent ensemble au sujet de problèmes publics et de leurs solutions, avec des méthodologies et des outils qui encouragent la création d'espaces de réflexion et de dialogue collectifs, ce qui nous entraîne dans des démarches d'incorporation active de la citoyenneté dans la définition et l'élaboration des décisions publiques. » (Bachelet, 2014).

Conclusion

A l'issue de ce cadrage théorique et de l'examen de quelques cas empiriques, ceux de l'Amérique Latine étant complétés par les chapitres suivants, quelques balises concernant la co-construction démocratique des politiques publiques peuvent être synthétisées en sept points.

1. Nous utilisons le concept de co-construction des politiques publiques pour soulever la question de la participation des parties prenantes de la société civile dans la définition ou l'élaboration des politiques publiques. La co-construction fait référence à un processus de codécision auquel participent à la fois les acteurs de la société civile et les acteurs de l'État (ou de la société politique). Le concept de co-construction se distingue nettement de celui de co-production. Dans la *co-production* des politiques publiques, la participation des acteurs de la société civile se limite à la mise en œuvre des politiques qui peuvent avoir été soit construites par l'État seul ou co-construites par l'État et la société civile. Ainsi, dans la co-construction des politiques publiques, la participation citoyenne contribue directement à leur élaboration, ce qui est beaucoup plus que de participer à un processus de consultation. La co-construction a trait à la dimension institutionnelle des politiques, tandis que la co-production touche leur dimension organisationnelle.
2. En parlant de co-construction et de co-production des politiques publiques, nous établissons une démarcation avec l'usage, par ailleurs très légitime, qu'on peut faire des mêmes concepts pour analyser les processus de co-construction ou de co-production des connaissances, ou encore pour étudier en sciences de la gestion ou en sociologie du travail les formes de concertation entre travailleurs et usagers dans la planification et la gestion des entreprises.
3. La co-construction démocratique des politiques publiques, est à distinguer des formes non démocratiques de co-construction dans lesquelles certaines parties prenantes de la société civile, jouissant habituellement de plus de capital économique et politique, participent au processus de décision politique, pendant que d'autres parties prenantes, jouissant habituellement de moins de capital économique et politique, sont exclues. Un bon exemple au Canada renvoie aux consultations pré-budgétaires menées aux niveaux fédéral et provincial, dans lesquelles les organisations patronales et syndicales sont consultées systématiquement pendant que des associations qui représentent des groupes marginaux sont souvent ignorées. Au contraire, dans un processus démocratique de co-construction des politiques publiques, une grande diversité de parties prenantes participe au processus de délibération démocratique, qui permet de prendre des décisions qui reflètent l'intérêt général. En d'autres mots, la participation

citoyenne est insuffisante pour réaliser la co-construction démocratique des politiques publiques. En effet, elle ne s'inscrit pas automatiquement à l'intérieur d'une délibération publique qui débouche sur l'adoption d'une politique démocratique.

4. La co-construction des politiques publiques est une possibilité principalement au moment de la genèse des politiques publiques, mais pas seulement à ce moment-là. Elle est possible aussi, aux moments de l'évaluation des politiques, de l'examen du suivi et lors des exercices de contrôle et de reddition de comptes. Elle est possible même au moment de la mise en application des politiques, dans la mesure où celle-ci laisse de la place à des débats sur l'interprétation qui peuvent même conduire à d'autres sur la nécessité d'amender des politiques.
5. La co-construction démocratique des politiques est une possibilité sur le plan territorial, ou sur le plan sectoriel. Il est rare que l'ensemble de la politique d'un gouvernement national puisse être co-construite. Cela peut arriver, à un moment particulier de l'histoire d'un pays, comme cela pourrait être le cas au Chili avec le retour de Bachelet à la présidence du pays dans une conjoncture tout-à-fait inédite. Il demeure plus facile de repérer des cas concrets de co-construction démocratique des politiques publiques quand on est attentif à ce qui se passe dans certaines sociétés au niveau local, régional ou sectoriel. Nous pensons ici à des exemples territoriaux de politiques municipales dans certaines villes ou régions du Brésil. Nous pensons aussi à des exemples sectoriels de participation de l'ESS à la co-construction de politiques particulières de politiques sociales familiales ou de logement social comme nous en avons connues au Québec au cours des deux dernières décennies.
6. Il n'y a pas lieu de se le cacher, à un moment ou l'autre, la co-construction démocratique est à la fois un dialogue, une délibération, une négociation et une lutte pour le partage du pouvoir. En gros, la délibération inhérente à la co-construction démocratique se déploie à trois niveaux. 1) Elle se déroule entre la société civile et la société politique puisque si l'une de ces deux entités manque, il n'y a tout simplement pas de co-construction, ce qui ne veut pas dire que la relation doit être symétrique. La co-construction démocratique implique une rencontre vraie entre la dynamique de la démocratie représentative et celle de la démocratie participative. 2) Elle se déroule au sein même de la société politique avec des configurations qui peuvent varier selon les formes de partage du pouvoir et de coopération qui s'instaurent ou ne s'instaurent pas entre l'exécutif et le législatif³, entre le parti politique au pouvoir et les autres partis dans l'opposition⁴, entre les élus et la fonction publique, entre les élus et le pouvoir judiciaire. 3) Elle se déroule au sein même de la société civile avec des configurations qui peuvent varier selon les débats et luttes qui s'instaurent entre les diverses parties

³ Parmi les défis de la co-construction démocratique, si on se place du côté de la société politique, il y a la délibération entre les institutions et acteurs exécutifs d'un côté et les institutions et acteurs législatifs de l'autre. Dans plusieurs pays du Nord et du Sud, on observe une concentration accrue des pouvoirs de l'exécutif au détriment de ceux du législatif, ce qui réduit le caractère démocratique de la co-construction.

⁴ La co-construction peut se faire, ou ne pas se faire, à l'intérieur de chaque parti ou formation politique. Les orientations d'un parti politique peuvent être ou ne pas être co-construites à partir d'une délibération entre les instances d'un parti et les composantes de la société civile avec lesquelles il entre en interaction. Les partis, au sein même de la société politique, ont la possibilité aussi de co-construire en délibérant entre eux.

prenantes et au sein de chaque partie prenante. Dans ce contexte, l'ensemble des composantes de l'ESS constitue une partie prenante et il importe de rappeler que la co-construction et les débats commencent d'abord au sein même de l'ESS.

7. La co-construction n'existe pas sans conflits. Dans la co-construction démocratique, le conflit ne disparaît pas. La délibération « permet de rencontrer les conflits à partir du dialogue » (Chavez Teixeira et Albuquerque, 2006, p.193). Quand on parle de dialogue, au sein même de la société civile ou de la société politique, ou entre la société politique et la société civile, on le sait, à moins de verser dans l'angélisme, cela ne va pas sans tensions et conflits. De toute manière, de multiples visions et intérêts doivent se rencontrer, s'entrechoquer. Les arbitrages permettent d'aplanir les différences, mais sans les éliminer. Les délibérations publiques reliées à la co-construction ne cherchent pas à nier ou à cacher les conflits. Elles leur laissent le droit d'exister dans l'espace public (Chavez Teixeira et Albuquerque, 2006, p.230). Il faut les gérer sans les repousser dans les marges. Les conflits dont il est question ici ne se limitent pas à ceux qui apparaissent dans la négociation entre la société politique et la société civile. Ce sont aussi ceux qui émergent dans la société politique et dans la société civile (*ibid.*, p.232), sans oublier ceux qui apparaissent et appellent au débat dans le périmètre de l'ESS elle-même.

Bibliographie

Avritzer, L. 2002. « Sociedad civil, espacio público y poder local. Un análisis del presupuesto participativo en Belo Horizonte y Porto Alegre », in Dagnino, E. (sous la direction de). *Sociedad civil, esfera pública y democratización en América Latina : Brasil*, Fondo de Cultura Económica, México, 120-153.

Avritzer, L. 2006. « Democracia local y política deliberativa en Brasil », in Isunza Vera, E.; Olvera, A.J. (sous la direction de). *Democratización, rendición de cuentas y sociedad civil : participación ciudadana y control social*, Universidad Veracruzana et Miguel Ángel Porrúa, México, 411-434.

Bachelet, M. 2014. *Instructivo presidencial para la participación ciudadana en la gestión pública*, Gab. Pres. n° 7, 6 août 2014.

Batley, R. 2007. « Gobiernos y fuentes no estatales de servicios : Comprometidos o divorciados? », *Capacity. ORG, Un portal hacia el desarrollo de capacidad*, n° 30, mars. En ligne. www.capacity.org/es/content/view/full/262.

Bélanger, P.R. 2002. « La présence des usagers dans les organisations : la relation de services », in Huot, G. 2002. *La participation des usagers dans les organisations offrant des services aux personnes : réalité ou discours?*, Cahier de recherche de l'ARUC en économie sociale, n° T-04-2002, septembre, 2-21.

Bifarello, M. 2000. *Public-Third Sector Partnerships. A major innovation in Argentinian social policy*, Paper présenté à la 4e Conférence de l'International Society for Third Sector Research, Dublin, juillet.

Bifulco, R. ; Ladd, H.F. 2006. « Institutional Change and Coproduction of Public Services : The Effect of Charter Schools on Parental Involvement », *Journal of Public Administration Research and Theory*, n° 4, 16, 553-576.

Blondiaux, L. 2008. *Le nouvel esprit de la démocratie. Actualité de la démocratie participative*, Seuil, Paris.

Bresser Pereira, L. C. ; Cunill Grau, N. (sous la direction de). 1998. *Lo Público no estatal en la Reforma del Estado*, Buenos Aires, Barcelone et Mexico, Paidós et CLAD.

- Brito, M. 2002. « Buen gobierno local y calidad de la democracia », *Revista Instituciones y Desarrollo*, n^{os} 12-13, 249-275.
- Brudney, J. ; England, R. 1983. «Towards a Definition of the Co-Production Concept », *Public Administration Review*, n^o 1, 43, 59-65.
- Brugué, Q. 2004. « Modernizar la administracion desde la izquierda: burocracia, nueva gestion publica y administracion deliberativa », *Reforma y Democracia, Revue du Centro latinoamericano de administracion para el desarrollo (CLAD)*, n^o 29, juin.
- Cary, P. 2005. « Qui participe à quoi ? Le budget participatif à Recife », *Revue du MAUSS, La Découverte*, n^o 26, 2, 211-230.
- Chantier de l'économie sociale. 2001. *De nouveau, nous osons... Document de positionnement stratégique*, Montréal, Chantier de l'économie sociale, janvier.
- Chantier de l'économie sociale (en collaboration avec RCDÉC et ARUC-ÉS). 2005. *Économie sociale et développement économique communautaire au Canada : prochaines étapes relatives à la politique publique*, document de réflexion, Montréal, 21 septembre.
- Chavez Teixeira, A.C.; Albuquerque, M.d.C. 2006. « Presupuestos participativos : proyectos políticos, cogestión del poder y alcance democrático », in Dagnino, E.; Olvera, A.J.; Panfichi, A. (sous la direction de). 2006. *La disputa por la construcción democrática en América Latina*, Xalapa, Mexique, Fondo de Cultura Económica, CIESAS, Universidad Veracruzana, 192-242.
- Comité sectoriel de la main d'oeuvre (CSMO) en économie sociale et en action communautaire (ESAC). 2006. *Travailler solidairement : pour des emplois durables et de qualité. Défis et projets*, Synthèse du document du comité Travailler autrement, Montréal, juin.
- Conseil de la coopération du Québec (CCQ). 2004. *Vers un réel partenariat public/coopératif*, Québec, CCQ, 10 septembre.
- Conseil de la coopération du Québec (CCQ). 2006. *La voie coopérative pour les citoyens à la gouverne de leur santé!*, Mémoire présenté à la Commission parlementaire des Affaires sociales portant sur le document *Garantir l'accès : un défi d'équité, d'efficience et de qualité*, Québec, CCQ, mars.
- Côté, L. ; Lévesque, B. ; Morneau, G. (sous la direction de) 2009. *État stratège. Participation citoyenne*, Québec, PUQ.
- Cunill Grau, N. 2004. « La democratizacion de la administracion publica. Los mitos a vencer », in Bresser Pereira, L.C. ; Cunill Grau, N ; Garnier, L. ; Oszlak, O. ; Przeworski, A. 2004. *Política y gestion publica*, Buenos Aires, Fondo de Cultura Economica, CLAD.
- D'Amours, A. 2006. « Renouveler le système de santé grâce à la voie coopérative », *Le Devoir*, 18 avril, A 7.
- Ducharme, M.-N.; Vaillancourt, Y. 2012. « The AccèsLogis Quebec Program: 15 years of Partnership », *Canadian Review of Social Policy / Revue canadienne de politique sociale*, n^o 1, 2012, 16-29.
- El Desconcierto.CL. 2013. *Plebiscito para una nueva Constitución*, Santiago, Fundación Friedrich Ebert et Fundación Chile 21.
- Enjolras, B. 2006. *Formes institutionnelles et changements institutionnels: le cas de la marchandisation des associations*, Montréal, UQAM, thèse de doctorat en sociologie.
- Esping-Andersen, G. 1999. *Les trois mondes de l'État-providence. Essai sur le capitalisme moderne*, Paris, PUF.
- Estévez Valencia, F.J. 2013. « Deus ex machina: una fórmula para el cambio constitucional », *Política*, 23 décembre 2013.

- Evers, A. ; Laville, J.-L. (sous la direction de). 2004. *The Third Sector in Europe*, Cheltenham, UK, Edward Elgar.
- Favreau, L. 2005. « Économie sociale et politiques publiques: la question du renouvellement de l'État social au Nord et de sa construction au Sud », *Cahiers du LAREPPS*, 05(17), juillet, Montréal, UQAM.
- Gadrey, J. 1990. « Rapports sociaux de service : une autre régulation », *Revue économique*, n° 1, 41, 49-69.
- Garreton, M.A. 2007. *Del Postpinochetismo a la Sociedad Democratica. Globalizacion y politica en el Bicentenario*, Santiago du Chili, Debate.
- Garreton, M.A. 2013a. « El nuevo esfuerzo : Plebiscito para una nueva Constitución », in El Desconcierto.cl, *Plebiscito para una nueva Constitución*, Santiago, Fundación Friedrich Ebert, 30-34.
- Garreton, M.A. 2013b. « 40 ans après le coup d'État au Chili. Partie1 : La sociologie pendant la dictature », *Dialogue Global*, n° 5, 3, novembre, 4-7.
- Garreton, M.A. 2013c. "El pensamiento de la izquierda en Chile y su rol en el proceso de profundización democrático", *forum organisé par le Centro de Formación Memoria y Futuro (CFMF)*, Santiago, 25 septembre 2013.
- Garreton, M.A. 2014a. « 40 ans après le coup d'État au Chili. Partie 2 : Les défis de la transition démocratique », *Dialogue Global*, n° 1, 4, mars 2014, 12-14.
- Garreton, M.A. 2014b. « Plebiscito para una Asamblea Constituyente », *Le Monde diplomatique* (édition en espagnol), avril 2014.
- Jetté, C. 2008. *Les organisations communautaires et la transformation de l'État-providence. Trois décennies de coconstruction des politiques publiques dans le domaine de la santé et des services sociaux*, Québec, Presses de l'Université du Québec.
- Jetté, C.; Vaillancourt, Y. 2011. « Social Economy and Home Care Services in Quebec : Co-Production or Co-Construction », *Voluntas : International Journal of Voluntary and Non-profit Organizations*, n° 1, 22, 48-69.
- Julliard, J. 2007. « Réinventer la gauche », *Le Nouvel Observateur*, n° 2219, du 17 au 23 mai 2007, 20-21.
- Laville, J.-L. 1992. *Les services de proximité en Europe*, Paris, Syros, Alternatives.
- Laville, J.-L. 2005. *Sociologie des services. Entre marché et solidarité*, Paris, Érès.
- Laville, J.-L. ; Nyssens, M. (sous la direction de). 2001. *Les services sociaux entre associations, État et marché. L'aide aux personnes âgées*, Paris, La Découverte/MAUSS/CRIDA.
- Le Grand, J. ; Bartlett, W. (sous la direction de). 1993. *Quasi-Markets and Social Policy*, Londres, Macmillan.
- Lévesque, B. 2014. « L'institutionnalisation des services québécois de garde à la petite enfance à partir de l'économie sociale : un processus qui s'échelonne sur plusieurs décennies », dans Lévesque, B.; Fontan, J.-M.; Klein, J.-L. (sous la direction de). 2014. *L'innovation sociale. Les marches d'une construction théorique et pratique*, Québec, PUQ, chap. 11, 267-301.
- Lévesque, B. 2003. « Fonction de base et nouveau rôle des pouvoirs publics : vers un nouveau paradigme de l'État », *Annals of Public and Cooperative Economics*, Oxford (Blackwell), n° 4, 74, 489-513.
- Lévesque, B.; Fontan, J.-M.; Klein, J.-L. (sous la direction de). 2014. *L'innovation sociale. Les marches d'une construction théorique et pratique*, Québec, PUQ.
- Lévesque, B. ; Thiry, B. 2008. « Conclusions : Concurrence et partenariat, deux vecteurs de la reconfiguration des nouveaux régimes de la gouvernance des services sociaux et de santé »,

- in Enjolras, B. (sous la direction de). *Gouvernance et intérêt général dans les services sociaux et de santé*, Bruxelles, Peter Lang.
- Lévesque, B.; Petitclerc, M. 2014. « L'économie sociale au Québec à travers les crises structurelles et les grandes transformations (1850-2008) », in Lévesque, B.; Fontan, J.-M.; Klein, J.-L. (sous la direction de). 2014. *L'innovation sociale. Les marches d'une construction théorique et pratique*, Québec, PUQ, 191-213.
- Levy, E. 2001. *Vous avez dit « Public » ? Situations de gestion dans le secteur public : de la coproduction à la gestion*, Paris, L'Harmattan.
- Lewis, J. 1999. « Reviewing the Relationship between the Voluntary Sector and the State in Britain in the 1990s », *Voluntas : International Journal of Voluntary and Nonprofit Organizations*, n° 2, 10, septembre, 255-270.
- Lewis, J. 2004. «The State and The Third Sector in Modern Welfare States: Independence, Instrumentality, Partnership », in Evers, A. ; Laville, J.-L. (sous la direction de). *The Third Sector in Europe*, Cheltenham, UK, Edward Elgar, 169-187.
- Means, R. ; Smith, R. (sous la direction de). 1994. *Community Care. Policy and Practice*, Londres, Macmillan.
- Ndiaye, S. 2005. *La coproduction de services collectifs urbains en Afrique de l'Ouest*, Chaire de recherche en développement des collectivités, Série Comparaisons internationales, n° 22, Gatineau, Université du Québec en Outaouais.
- Oszlak, O. 2007. « El Estado democrático en America Latina : Hacia el desarrollo de líneas de investigación », *Nueva Sociedad*, n° 210, juillet-août, 42-63.
- Parks, R.B. ; Baker, P.C. ; Kiser, L. ; Oakerson, R. ; Ostrom, E. ; Ostrom, V. ; Percy, S.L. ; Vandivort, M.B. ; Whitaker, G.P. ; Wilson, R. 1981. « Consumers as Co-Producers of Public Services : Some Economic and Institutional Considerations », *Policy Studies Journal*, n° 7, 9, 1001- 1011.
- Percy, S. 1984. « Citizen Participation in the Co-production of Urban Services », *Urban Affairs Quarterly*, n° 4, 19, 431-446.
- Pestoff, V. 2006. « Citizens and Co-Production of Welfare Services », *Public Management Review*, n° 4, 8, 503-519.
- Pestoff, V. ; Osborne, S.P. ; Brandsen, T. 2006. «Patterns of Co-Production in Public Services. Some concluding thoughts». *Public Management Review*, n° 4, 8, 591-595.
- Pierre, J. 2005. « Poder para...o poder sobre? Repensando la fuerza del Estado », *Reforma y Democracia*, n° 32, juin 2005.
- Proulx, J. ; Bourque, D. ; Savard, S. 2005. « Les interfaces entre l'État et le tiers secteur au Québec », *Cahier du LAREPPS*, n° 05-14, coédition ARUC-ÉS/LAREPPS/CÉRIS/GRIR, Montréal, UQAM.
- Proulx, J. ; Bourque, D. ; Savard, S. 2007. « The Government-Third Sector Interface in Québec », *Voluntas : International Journal of Voluntary and Nonprofit Organizations*, n° 3, 18, septembre, 293-307.
- Rich, R.C 1981. « Municipal service and the interaction of the voluntary and governmental sectors », *Administration and Society*, n° 1, 13, 59-76.
- Rouillard, C. ; Montpetit, É. ; Fortier, I. ; Gagnon, A.G. 2004. *La réingénierie de l'État. Vers un appauvrissement de la gouvernance québécoise*, Québec, Presses de l'Université Laval.
- Rouillard, C. 2006. « Les partenariats public-privé et la reconfiguration de la gouvernance : Réflexion sur la construction d'un État entropique », *Les Cahiers du 27 juin*, n° 1, 3, hiver/printemps 2006, 33-37.

- Salam Fall, A. ; Favreau, L. ; Larose, G. (sous la direction de). 2004. *Le Sud... et le Nord dans la mondialisation. Quelles alternatives? Le renouvellement des modèles de développement*, Québec, Presses de l'Université du Québec et Karthala.
- Sarria Icaza, A.M. 2005. « Politiques publiques et économie solidaire au Rio Grande do Sul », in Laville, J.-L.; Magnen, J.-P.; De França Filho, G.C.; Medeiros, A. (sous la direction de). *Action publique et économie solidaire. Une perspective internationale*, Paris, Érès, 243-247.
- Thériault, J.-Y. 2003. « L'avenir de la social-démocratie au Québec », in Venne, M. (sous la direction de), *L'annuaire du Québec 2004*, Montréal, Fides, 631-640.
- Vaillancourt, Y. ; Laville, J.-L. 1998. « Les rapports entre associations et État : un enjeu politique », *Revue du MAUSS semestrielle*, n° 11, 1er semestre, 119- 135.
- Vaillancourt, Y. ; Ducharme, M.-N. ; avec la collaboration de Cohen, R. ; Jetté, C. ; Roy, C. 2000. « Le logement social, une composante importante des politiques sociales en reconfiguration : état de la situation au Québec », *Cahiers du LAREPPS*, n° 00-08, Montréal, UQAM.
- Vaillancourt, Y. ; Aubry, F. ; Jetté, C. (sous la direction de). 2003. *L'économie sociale dans les services à domicile*, Québec, Presses de l'Université du Québec.
- Vaillancourt, Y. ; Charpentier, M. (sous la direction de). 2005. « Les passerelles entre l'État, le marché et l'économie sociale dans les services de logement social et d'hébergement pour les personnes âgées », *Cahiers du LAREPPS*, n° 05-21, Montréal, UQAM.
- Vaillancourt, Y., avec la collaboration de P. Leclerc. 2008. « Note de recherche sur l'apport de l'économie sociale dans la coproduction et la coconstruction des politiques publiques », *Cahiers du LAREPPS*, n° 08-01, janvier, Montréal, UQAM. Disponible sur les sites du LAREPPS et du CRISES.
- Vaillancourt, Y.; Aubry, F. 2014. *Research Report on the Québec Act to Combat Poverty and Social Inclusion, a Case of Democratic Co-Construction of Public Policy*, Winnipeg, Council of Canadians with Disabilities (CCD). En ligne.
<http://www.ccdonline.ca/en/socialpolicy/povertycitizenship>
- Vaillancourt, Y. 2014. « Note de recherche sur l'apport de l'économie sociale et solidaire dans la co-construction démocratique des politiques publiques : réflexions ancrées dans des expériences canadiennes, québécoises et latino-américaines ». *Les cahiers du CRISES, Collection Études théoriques*, n° ET1406, décembre, copublication CRISES et LAREPPS, Montréal, UQAM.
- Vitale, D. 2005. « Reforma del Estado y democratizacion de la gestion publica : la experiencia brasilena del Presupuesto Participativo », *Reforma y Democracia*, no 33, octobre.
- Whitaker, G.P. 1980. « Coproduction. Citizen Participation in Service Delivery », *Public Administration Review*, n° 3, 40, 240-246.